

Comité permanent du droit des brevets

Trente et unième session
Genève, 2 – 5 décembre 2019

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trente et unième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par Mme Sarah Whitehead (Royaume-Uni), élue présidente du SCP. Le Directeur général, M. Francis Gurry, a souhaité la bienvenue aux participants. M. Marco Alemán, directeur de la Division du droit des brevets, a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/31/1), sous réserve de l'adjonction du document de travail SCP/31/8 au titre du point 6 de l'ordre du jour et des documents de travail SCP/31/7 Add. et SCP/31/7 Corr. au titre du point 9 de l'ordre du jour, ainsi que du remplacement du document SCP/30/11 Prov. par le document SCP/30/11 Prov.2 au titre du point 3 de l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTIÈME SESSION

3. Le comité a adopté le projet de rapport de sa trentième session (document SCP/30/11 Prov.2) tel qu'il était proposé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTÈME INTERNATIONAL DES BREVETS

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/31/2.

5. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les dernières évolutions de leur législation nationale ou régionale sur les brevets.

6. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/30/3.

8. Les délibérations du comité ont porté sur le projet de document de référence sur les licences obligatoires (SCP/30/3). Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions concernant les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITÉ DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTÈMES D'OPPOSITION

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8, SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/28/8, SCP/30/4, SCP/30/9, SCP/31/3, SCP/31/4 et SCP/31/8.

10. Une étude sur les approches employées pour garantir la qualité de la procédure de délivrance des brevets (document SCP/31/3) a été examinée.

11. En outre, le comité a examiné une nouvelle étude sur l'activité inventive (partie III) (document SCP/30/4).

12. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les activités d'assistance technique menées par l'OMPI relatives aux systèmes d'opposition et autres mécanismes administratifs de révocation (document SCP/31/4).

13. En outre, une séance d'échange d'informations a été tenue sur l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins de l'examen des demandes de brevet.

14. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions et les propositions des États membres relatives à ce point de l'ordre du jour, y compris la proposition présentée par la délégation du Brésil (document SCP/31/8). Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTÉ

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/28/9 Rev. et SCP/28/10 Rev., ainsi que des documents SCP/31/5 et SCP/31/6.

16. Le comité a été informé des faits nouveaux concernant : i) MedsPaL; ii) Pat-INFORMED; iii) les médicaments approuvés avec évaluations de l'équivalence thérapeutique (Livre orange); et iv) la liste des médicaments non protégés par brevet, sans exclusivité et sans équivalent générique approuvé. En outre, conformément à la décision prise à sa vingt-neuvième session, le comité a passé en revue les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public contenant des informations sur la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins afin de déterminer celles qui seraient invitées à fournir des informations actualisées sur l'évolution de leurs plateformes d'information.

17. Le Secrétariat a également établi un rapport sur la séance d'échange d'informations tenue à la trentième session du SCP, qui fait état des activités de renforcement des capacités relatives à la négociation d'accords de licence.

18. Le comité a examiné une étude sur les travaux de recherche actuellement menés dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires (document SCP/31/5), établie par le Secrétariat. Certaines délégations ont demandé que le document SCP/31/5 soit mis à disposition dans toutes les langues officielles du comité.

19. Le comité a poursuivi les délibérations sur les aspects mis en évidence dans les propositions du groupe des pays africains (documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr. et SCP/24/4) et des États-Unis d'Amérique (SCP/17/11). D'autres délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITÉ DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CLIENTS ET LEURS CONSEILS EN BREVETS

20. Une séance d'échange d'informations a été organisée par des praticiens et des représentants des États membres, afin d'aborder les faits nouveaux et les expériences concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, ainsi que les questions de politique générale et les questions pratiques, avec une attention particulière aux éléments transfrontières.

21. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont proposé que la question soit laissée à la discrétion des législations nationales.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

22. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/31/7, SCP/31/7 Add et SCP/31/7 Corr.

23. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie, y compris le caractère suffisant de la divulgation (documents SCP/31/7, SCP/31/7 Add. et SCP/31/7 Corr.).

24. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont suggéré que les délibérations sur cette question au sein du SCP ne devaient pas faire double emploi avec celles menées dans le cadre du CDIP.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

25. Le comité est convenu de ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- la liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.
- Sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après.

Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa vingt-huitième session, le Secrétariat poursuivra l'élaboration d'un projet de document de référence sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet en rapport avec la protection par brevet. Sur la base de la décision prise à la trentième session du SCP, le Secrétariat établira un projet de document de référence sur l'exception concernant l'utilisation antérieure, pour examen par le SCP à sa trente-deuxième session, en tenant compte de toute contribution supplémentaire reçue des États membres pour l'élaboration dudit projet de document.

Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Ainsi qu'il a été décidé à la trentième session du SCP, le Secrétariat organisera, à la trente-deuxième session du SCP, une séance d'une journée consacrée au partage d'informations sur les questions relatives à la brevetabilité des inventions, notamment les logiciels d'intelligence artificielle en tant qu'inventions mises en œuvre par ordinateur, l'utilisation de l'intelligence artificielle comme aide à la création d'inventions ou les inventions générées de manière autonome par l'intelligence artificielle.
- Le comité poursuivra l'examen de la proposition présentée par la délégation du Brésil relative à une étude complémentaire et à des séances d'échange de vues sur le caractère suffisant de la divulgation (document SCP/31/8).
- Le Secrétariat présentera, à la trente-deuxième session du SCP, un rapport sur la séance d'échange de vues tenue au cours de la trente et unième session du SCP, concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins de l'examen des demandes de brevet et des informations relatives aux activités d'assistance technique menées par l'OMPI concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle par les offices de brevets.
- Le comité poursuivra ses délibérations sur le document SCP/31/3.

Brevets et santé

- Sur la base de la décision prise à la trentième session du SCP, le Secrétariat organisera, à la trente-deuxième session du SCP, une séance d'échange d'informations par les États membres sur les enjeux et les possibilités liés aux types de dispositions relatives à la concession de licences de brevet dans les technologies en matière de soins de santé.
- Le document SCP/31/5 sera diffusé dans les six langues officielles pour être examiné plus avant à la trente-deuxième session du SCP.
- À la trente-deuxième session du SCP, les offices nationaux ou régionaux de brevets seront invités à partager des informations sur leurs collaborations à des initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins, notamment MedsPaL. En outre, le Registre des brevets de Santé Canada sera invité à présenter sa base de données à la trente-deuxième session du SCP.

Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets

- Le comité poursuivra ses délibérations sur les faits nouveaux et les données d'expérience concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, ainsi que sur toute suggestion ou proposition des États membres.
- Le Secrétariat présentera, à la trente-deuxième session du SCP, un rapport sur la séance d'échange de vues tenue au cours de la trente et unième session du SCP entre des spécialistes et des représentants des États membres, afin d'examiner les faits nouveaux et les données d'expérience concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets.

Transfert de technologie

- Conformément à la décision prise à la trentième session du SCP, le Secrétariat organisera, à la trente-deuxième session du SCP, une séance d'échange de vues par les États membres sur les dispositions et les pratiques du droit des brevets ayant contribué à un transfert de technologie efficace, y compris le caractère suffisant de la divulgation.
- Le Secrétariat continue de rassembler des informations sur les dispositions et les pratiques en matière de droit des brevets qui ont contribué au transfert efficace de technologie, sur la base des contributions reçues des États membres et des délibérations du comité.

26. Le Secrétariat a informé le SCP que sa trente-deuxième session prévue à Genève se tiendrait en principe du 2 au 5 juin 2020.

27. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité de la présidente et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Le comité a noté que, conformément à ce qui était énoncé au paragraphe 32 du Rapport de synthèse de la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (document A/59/13), les rapports in extenso des trente et unième et trente-deuxième sessions du SCP seraient remplacés par une transcription en anglais, entièrement automatique et synchronisée avec l'enregistrement vidéo, puis traduite automatiquement dans les cinq autres langues de l'ONU. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à

disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

28. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par la présidente.

[Fin du document]